

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La décision des parties contractantes, il y a un an, de se réunir au niveau ministériel était une décision sage. La détérioration du niveau de prospérité économique des nations au cours des douze derniers mois a rendu nos délibérations encore plus urgentes.

Au nom du Canada, je désire m'associer aux remarques de plusieurs des orateurs qui m'ont précédé concernant leurs préoccupations au sujet de l'intégrité et de l'avenir du système commercial multilatéral qui a été érigé avec peine au cours des ans.

Dans la situation économique présente, chacun de nous fait face quotidiennement à de fortes pressions en vue de mettre en place des restrictions au commerce, ou de prendre des mesures de représailles en réaction aux mesures commerciales restrictives prises par d'autres. Comme certains orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, le système commercial multilatéral, fondé sur le GATT, est soumis à des tensions.

Comme ministres, nous devons nous demander si ce qui a été accompli doit être préservé; si nous croyons que la croissance phénoménale du commerce mondial qui a accompagné la libéralisation des échanges a été bénéfique à nos économies; si nous croyons que l'amélioration des possibilités d'exportation stimule le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement; si nous croyons que les consommateurs en ont bénéficié et que nos niveaux de vie ont été améliorés - alors nous avons un enjeu réel dans un effort déterminé en vue de maintenir ce que nous avons, et de construire pour l'avenir. Nos discussions ont démontré que nous partageons ces croyances. Nous devons donc agir en vue de protéger le système. Les règles du GATT servent à protéger les petits et les sous-développés contre les grands et les puissants.

Ce n'est pas une solution que de pratiquer la politique de l'autruche et d'ignorer la prolifération des mesures protectionnistes et des arrangements pris en-dehors du GATT. Ignorer les faits ne contribue qu'à diminuer graduellement la part du commerce soumise à nos règles.

.../2